

7 SEPTEMBRE 1995 — LES HEURES QUI ONT SUIVI L’AFFRONTMENT

19.1 Les heures qui ont suivi l’affrontement : de grandes inquiétudes

Les heures qui ont suivi l’affrontement ont été remplies d’anxiété, de crainte et d’incertitude, une situation à laquelle n’ont pas aidé les rumeurs qui ont couru tant parmi les occupants qu’au sein de la Police provinciale de l’Ontario. La Police provinciale s’est retirée en grande partie au détachement de Forest (bien qu’elle ait maintenu une présence sur le terrain de stationnement du ministère des Richesses naturelles [MRN] et que l’unité tactique et de secours ait été de service toute la nuit), alors que les occupants sont demeurés dans les limites du parc et du camp militaire. On a estimé qu’environ douze occupants sont demeurés dans le parc après que la police eut quitté les lieux, le reste s’étant retiré dans les casernes du camp militaire.

Lorsque les occupants ont appris la mort de Dudley George, ils ont réagi avec chagrin et colère. La colère des occupants s’est manifestée sous forme d’actes perpétrés contre les biens du parc. Des appels ont été lancés à l’intérieur du groupe incitant les occupants à brûler le magasin et le kiosque du parc. Warren George a déclaré qu’il a lancé un cocktail Molotov allumé sur le magasin. Il a témoigné que le cocktail Molotov était une bouteille de boisson gazeuse remplie d’essence, avec un chiffon enfoncé dans le goulot. Il a précisé qu’il ne savait pas qui les avait faits, mais que plusieurs personnes en avaient et les lançaient sur le magasin. Il a également été témoin de l’incendie du kiosque voisin. Bien que leur chagrin et leur colère étaient compréhensibles vu les circonstances, il est évident que les occupants n’auraient dû incendier aucun des bâtiments du parc. Comme en a témoigné feu Clifford George : « Chose certaine, il n’était pas nécessaire de brûler ce bâtiment. Je me suis fortement opposé à ce geste. »

Il y avait à la caserne de nombreux hommes, femmes et enfants, dont certains avaient participé à l’affrontement. L’atmosphère était remplie d’anxiété, provenant de la crainte que la Police provinciale revienne et les expulse du parc et de la caserne militaire par la force, menant potentiellement à une autre effusion de sang. Ils se sentaient isolés et on ne leur a rien dit des intentions de la Police provinciale à leur sujet.

Les rumeurs qui couraient au sujet de blessures et du sort de membres de leur famille et d'amis ont exacerbé l'anxiété qu'ont ressentie les occupants du camp militaire. David George a témoigné qu'on l'avait informé que la police avait atteint Cecil Bernard George d'une balle à la tête et qu'elle avait également atteint le jeune Nick Cottrelle. Il s'attendait simplement à ce que la Police provinciale vienne dans la zone bâtie pour les expulser. D'autres personnes ont ressenti la même chose que lui et ont témoigné qu'elles ont craint pour leur vie en ces premières heures du 7 septembre 1995.

À ce même moment, la Police provinciale essayait de déterminer ce qui s'était passé et la meilleure façon de s'y prendre pour contenir une situation potentiellement explosive. À 11 h 44 le 6 septembre, John Carson, le commandant des opérations sur le lieu de l'incident, a donné l'ordre d'évacuer tous les résidants locaux du terrain de caravaning situé sur Army Camp Road, directement en face du camp militaire, de la plage à l'ouest du parc. Cette zone incluait les chalets situés tout près entre le parc et le terrain de stationnement du ministère des Richesses naturelles. Il craignait que la violence se propage au-delà des limites du parc jusqu'aux chalets avoisinants. L'évacuation a eu lieu aux petites heures du matin du 7 septembre.

Vers 0 h 20, le commandant des opérations sur le lieu de l'incident John Carson a appris du sergent-détective d'état-major intérimaire Mark Wright que Dudley George avait succombé à sa blessure par balle. L'inspecteur Carson a informé le surintendant Parkin du décès de Dudley George vers 0 h 25. Le surintendant Parkin a dit à John Carson qu'il en ferait part à l'unité provinciale des enquêtes spéciales (UES), une unité indépendante, qui enquêterait sur la participation de la police au décès par balle et qu'il informerait également la Direction des enquêtes criminelles de la Police provinciale de l'Ontario, qui ferait enquête sur une potentielle activité criminelle de la part des occupants et, notamment, sur des allégations de tentative de meurtre sur des membres de l'unité de maîtrise des foules (UMF). Ces enquêtes seraient parallèles, mais distinctes. Le surintendant Parkin a également informé le surintendant principal Chris Coles de l'incident et ils se sont rendus ensemble au poste de commandement de Forest.

Sachant que l'UES allait intervenir, à la lumière de ce qui était, à ce moment-là, des rumeurs qu'au moins une personne, et probablement plus d'une, avait été blessée par des armes de la Police provinciale, le commandant des opérations sur le lieu de l'incident Carson a ordonné à 0 h 38 à l'inspecteur Linton de saisir toutes les armes qu'avaient utilisées les agents de police responsables.

On a envoyé à la maison les membres de l'UMF déployés la veille au soir et on a fait venir de nouveaux agents pour maintenir la sécurité dans le secteur.

Certains agents ont été affectés à la sécurité du détachement de Forest de la Police provinciale de l’Ontario, que l’on considérait comme étant une cible de riposte possible. En effet, à 0 h 27, les agents du commandant des opérations sur le lieu de l’incident Carson allaient intervenir dans ce qu’ils ont qualifié d’amené au sol à risque élevé sur le terrain de stationnement du détachement de Forest de la Police provinciale.

Durant l’affrontement entre la Police provinciale et les membres des Premières nations, Jeremiah George se trouvait sur la plage. Après avoir entendu des coups de feu, Jeremiah George a couru vers l’ouest le long de la plage et s’est étendu sur une dune pendant environ une demi-heure, jusqu’à ce que la nuit redevienne calme. Il a ensuite couru vers Ravenswood Road, où il a rencontré le chef Tom Bressette, Gerald George, Roseanne Bressette et sa sœur Deanna Bressette. Jeremiah leur a dit qu’il y avait eu des coups de feu et que la police avait tiré sur des gens dans le parc. Roseanne Bressette a été très bouleversée et s’est inquiétée de son mari, Cecil Bernard George. Avant l’arrivée de Jeremiah George, elle avait entendu dire sur le dispositif de balayage du pick-up qu’on avait tiré sur trois personnes, dont l’une était Cecil Bernard, et que plusieurs autres personnes avaient été blessées. Roseanne Bressette attendait avec impatience de savoir si on avait en effet tiré sur Cecil Bernard. Elle voulait se rendre au détachement de Forest de la Police provinciale pour voir si elle pouvait trouver des réponses. Jeremiah George aussi s’inquiétait pour son frère, Cecil Bernard George.

À bord du pick-up bleu, Roseanne Bressette, Deanne Bressette et Jeremiah George se sont dirigés vers le restaurant Wallygators sur Ipperwash Drive. On les a arrêtés au poste de contrôle de Ravenswood, à l’intersection d’Ipperwash Road et de la route 21. Jeremiah George se trouvait à l’arrière du pick-up, derrière Roseanne Bressette, qui conduisait. Il s’est caché en se couchant sur le côté, son dos contre le bord du pick-up, car il avait peur. Après avoir traversé le poste de contrôle, ils ont continué leur route en direction de Forest. En entrant dans Forest, ils ont croisé une camionnette blanche. Jeremiah George s’est douté qu’il s’agissait d’un véhicule de police car, aussitôt que le conducteur l’a aperçu assis à l’arrière du pick-up, il a fait demi-tour.

Après avoir amené Marcia Simon au détachement de Forest, l’agent de police Denis LeBlanc est retourné au centre des opérations tactiques (COT). En sortant de Forest, il a remarqué un pick-up bleu avec des feux de gabarit jaunes se dirigeant vers la ville. L’agent de la Police provinciale s’est souvenu avoir vu le pick-up pendant qu’il était posté à un poste de contrôle près du parc et il a cru qu’on avait enlevé des bâtons de baseball du véhicule un peu plus tôt. L’agent LeBlanc a communiqué par radio avec le détachement de Forest pour l’informer qu’un pick-up bleu se dirigeait vers eux et il a suivi le pick-up dans Forest.

L'agent LeBlanc s'est arrêté derrière le pick-up bleu à son arrivée au détachement de Forest de la Police provinciale. L'agent LeBlanc et les deux agents qui se trouvaient à bord de son véhicule ont dégainé leurs armes et les ont braquées sur Jeremiah George. Selon Jeremiah George, il lui a semblé y avoir devant le détachement de police plus que trois agents qui braquaient leurs armes sur le véhicule et qui hurlaient des ordres.

Les agents de police ont demandé à Deanna Bressette et à Roseanne Bressette de quitter le véhicule et de se mettre à genoux, mains derrière la tête. Elles ont obtempéré. À ce moment-là, Jeremiah George était debout à l'arrière du pick-up. Il a levé une main en l'air et, de l'autre, il a relevé sa chemise pour montrer qu'il n'était pas armé. L'agent LeBlanc a ordonné à Jeremiah George de descendre du véhicule et l'a menacé d'avoir recours à la force s'il n'obtempérait pas. Jeremiah a réagi en criant : « Où est mon frère, où est mon frère Bernard? Je veux savoir où est mon frère. »

Roseanne Bressette a imploré Jeremiah de descendre du véhicule. Elle pensait que Cecil Bernard avait été atteint et tué et a dit : « Je ne veux pas perdre quelqu'un d'autre. Pourrais-tu, s'il te plaît, descendre du pick-up? » Âgé de dix-neuf ans, Jeremiah, à la fois en colère et effrayé, est descendu du véhicule. Il a témoigné qu'il avait mis les mains derrière la tête et avait l'intention de se mettre à genoux, mais que quatre agents de police l'ont saisi à bras-le-corps. L'agent LeBlanc lui a passé les menottes derrière le dos. L'agent LeBlanc a contesté cette version de la détention et a dit que Jeremiah était déjà couché par terre, face au sol, quand il l'a menotté.

Les agents ont relevé Jeremiah George et l'ont escorté, ainsi que les deux femmes, jusqu'au garage du détachement de la Police provinciale. On les a poussés contre le mur du garage et on leur a ordonné de faire face au mur, tête baissée vers le sol.

Wally Kaczanowski, un agent de police de Kettle Point, qui avait reçu plus tôt une transmission radio lui demandant de se rendre au détachement de Forest, est entré dans le garage de la Police provinciale. Il a vu Roseanne Bressette, Deanna Bressette et Jeremiah George (couchés sur le plancher en position de fouille). Un ou deux agents de police étaient debout près d'eux. Il a entendu Roseanne Bressette faire un commentaire tel que : « Ils ont tiré sur Bernard » ou « Ils ont battu Bernard. » Wally Kaczanowski n'a rien dit. Il se peut qu'il ait demandé à l'un des agents de lui dire ce qu'ils avaient fait et qu'on lui ait répondu qu'ils avaient traversé un poste de contrôle sans s'arrêter.

Jeremiah George ne se souvient pas qu'un agent de la Police provinciale de l'Ontario lui ait dit qu'il était en état d'arrestation ni la raison pour laquelle on l'a menotté :

J’espère que cela n’arrive pas à quiconque se rend au détachement de police pour demander de l’aide. Vous savez, quelqu’un qui se rend à un poste de police pour chercher de l’aide, et non pour se faire jeter par terre et menotter [...] [O]n ne va pas au poste de police pour ce genre d’altercation [...]

Un agent qui se trouvait derrière Jeremiah George lui a poussé la tête contre la porte du garage parce que le jeune homme de dix-neuf ans essayait de voir le visage des agents. Roseanne Bressette et Jeremiah George ont continué de demander de l’information au sujet de Cecil Bernard. L’agent LeBlanc les a entendus élever la voix : « On hurlait beaucoup de part et d’autre et l’agent de police était probablement celui qui criait le plus fort : “Levez les mains, levez les mains”. » Les agents ne leur ont donné aucune information sur Cecil Bernard George. Après avoir obtenu leurs noms et adresses et avoir vérifié leur véhicule, la police les a libérés.

Les notes du greffier font état de cet « amené au sol à risque élevé » : « 0 h 27. Amené au sol armé à l’extérieur terminé. » Pendant ce temps, l’inspecteur Carson se trouvait au poste de commandement avec l’opérateur radio, le sergent Korosec, l’inspecteur Linton et le sergent-détective d’état-major intérimaire Wright. Ils savaient qu’un pick-up venait d’arriver au détachement de Forest et on s’inquiétait du fait que les occupants pouvaient être armés. On s’inquiétait aussi d’une riposte possible à cause des événements survenus au terrain de stationnement sablonneux en dehors du parc Ipperwash. L’inspecteur Carson savait que les agents chargés d’assurer la sécurité du détachement de Forest avaient procédé à un amené au sol à risque élevé des passagers du pick-up. Il ne connaissait pas l’identité des occupants du pick-up, ni le fait qu’ils étaient parents de Cecil Bernard George.

Quoique la police ait été, à juste titre dans les circonstances, sur le qui-vive quant à de possibles frappes de représailles, une fois qu’on a déterminé que ces personnes *n’étaient pas* armées ni ne présentaient aucun risque, on aurait dû les libérer sur-le-champ et leur donner, dans la mesure du possible, des réponses à leurs questions. On aurait dû informer la femme de Cecil Bernard George qu’il se trouvait à l’hôpital de Strathroy, comme le savait la Police provinciale qui l’y avait elle-même envoyé.

Peu après minuit, l’inspecteur Carson a rappelé le chef Tom Bressette. Le chef a remis en question le jugement de John Carson quant à sa décision de profiter de l’obscurité de la nuit pour envoyer des agents de police. Le chef Bressette a demandé à l’inspecteur pourquoi cette opération n’aurait pas pu attendre jusqu’au jour, insinuant que la mort de l’occupant pourrait être attribuée

à cette décision discutable. Tout ce que l'inspecteur Carson a pu répondre à ce moment-là, c'est qu'il savait que quelqu'un était grièvement blessé et que ce n'était pas le moment de discuter le bien-fondé des interventions de la police. Environ une heure plus tard, à 1 h 16, l'inspecteur Carson a reçu la visite de Ron George (« Spike »), tout autant bouleversé, qui, à ce moment-là, était avocat, mais qui avait auparavant fait partie de la Police provinciale de l'Ontario; il est maintenant surintendant¹ au sein de la Police provinciale. Ron George avait appris la nouvelle de la blessure grave de son cousin Dudley George et a demandé, pour la forme : « Lui as-tu au moins mis une arme entre les mains pour faire bonne impression? » À l'audience, Ron George a témoigné qu'il était en colère et sarcastique lorsqu'il a fait ce commentaire. L'inspecteur Carson lui a répondu : « [T]u devrais réfléchir avant de parler » et a dirigé Ron George vers l'hôpital de Strathroy. Las, le commandant des opérations sur le lieu de l'incident a ensuite reçu la visite du chef Bressette au poste de commandement vers 1 h 30, venu s'informer de la santé de son conseiller de bande Cecil Bernard George et sur l'endroit où il se trouvait. À nouveau, le chef a remis en question le bien-fondé du moment des interventions de la police.

À 1 h 40, le surintendant principal Chris Coles discutait avec John Carson sur le terrain de stationnement du détachement de Forest de la Police provinciale.

Lorsque le surintendant principal Coles est arrivé sur les lieux, il a su que la situation était extrêmement tendue. Il y avait eu une fusillade perpétrée par un de ses agents, la présumée tentative de meurtre sur ses agents et son commandant des opérations sur le lieu de l'incident souffrait d'un stress intense et de fatigue. Il croyait également que la situation allait dégénérer. L'un des obstacles majeurs les empêchant de résoudre la situation avait été leur incapacité de parler aux occupants et ils faisaient maintenant face à « une situation extrêmement explosive ». Il craignait toujours qu'il y ait des armes dans le parc, car la plus récente information dont il disposait de ses agents était que des coups de feu avaient été tirés tout d'abord par les occupants, puis ensuite par ses agents. Le surintendant principal Coles avait été précisément avisé qu'on avait tiré des coups de feu à partir soit d'un autobus d'écoliers, soit d'une voiture et que des occupants au volant des deux avaient foncé sur son groupe d'agents, menaçant ainsi leur vie. La tension était très haute des deux côtés. Il savait qu'il devait faire venir de nouveaux inspecteurs pour apporter aux inspecteurs Carson et Linton le soulagement dont ils avaient grandement besoin.

1 Au moment de témoigner, Ron George détenait le rang d'inspecteur.

Vers 1 h 04, on a informé le commissaire de la Police provinciale de l’Ontario Thomas O’Grady de l’affrontement et de la mort d’un occupant des Premières nations qui a suivi.

Aux environs de 2 h 11, l’inspecteur Carson a reçu le rapport officiel du sergent-détective Trevor Richardson (son enquêteur criminel en chef pour l’Opération Maple) selon lequel on avait constaté le décès d’Anthony O’Brien (« Dudley ») George à l’hôpital de Strathroy en raison d’une blessure par balle à la poitrine infligée par un de ses agents. On lui a également annoncé que les trois occupants du véhicule ayant transporté Dudley George à l’hôpital avaient été détenus. Il s’agissait du frère et de la sœur de Dudley George, Pierre et Carolyn George, et de son jeune ami J.T. Cousins, bien que l’inspecteur Carson ne sût pas à ce moment-là qui étaient ces personnes et quel lien les unissait au défunt.

Vers 3 h, le poste de commandement a reçu du *HH Graham*, le patrouilleur de police, un message disant qu’il y avait des bâtiments en feu dans le parc. Juste avant ce rapport, le poste de commandement avait entendu dire qu’il y avait un gros feu au milieu de la route 21, à la sortie de la réserve de Kettle Point. L’inspecteur Carson craignait encore un débordement de violence potentiel. Il a envoyé une voiture de patrouille à la résidence du maire et a songé au besoin d’accroître la sécurité autour d’autres cibles potentielles.

Heureusement, c’est alors qu’est survenue une percée dans les communications avec les occupants. À 2 h 54, l’inspecteur Carson a reçu un appel du chef Tom Bressette qui lui demandait de permettre à Bonnie Bressette, ancienne chef de Kettle and Stony Point, de pénétrer dans le camp militaire assiégé pour qu’elle tente de parler aux occupants et pour sortir les femmes et les enfants qui souhaitaient partir. John Carson a d’emblée accepté et a fait en sorte qu’elle puisse traverser promptement les barrages routiers. Par la suite, à 4 h 54, il a reçu un appel de Bonnie Bressette provenant de l’intérieur du camp militaire. Elle voulait obtenir, au nom des occupants et des résidents du camp militaire, l’assurance que la Police provinciale n’entrerait pas dans le camp pour quelque raison que ce soit, y compris pour en expulser les gens de force. L’inspecteur Carson a promis à l’ancienne chef que la Police provinciale de l’Ontario n’irait ni dans le camp militaire ni dans le parc et lui a demandé de relayer ce message. Bonnie Bressette a accepté de le faire. C’était la première fois que la Police provinciale avait communiqué explicitement aux occupants qu’elle n’avait pas l’intention d’entrer ni dans le parc ni dans le camp militaire.

Lorsque John Carson a finalement quitté son service à 6 h, le 7 septembre 1995, il a également mis fin à son rôle officiel de commandant des opérations sur le lieu de l’incident dans le cadre de l’Opération policière Maple.

19.2 Événements survenus à l'hôpital de Strathroy

Pendant que des événements se déroulaient dans Forest, au parc Ipperwash et dans les alentours, un autre drame tragique se jouait à Strathroy aux petites heures du matin du 7 septembre, immédiatement après la fusillade durant laquelle Dudley George a été abattu.

19.2.1 Arrestation et détention de Carolyn George, Pierre George et J.T. Cousins

Le 7 septembre 1995, James Thomas Cousins avait quatorze ans. Il préfère qu'on l'appelle « J.T. » Cousins. Comme le mentionne le chapitre 16, il venait d'accompagner Dudley George, qui souffrait d'une blessure mortelle, à l'hôpital de Strathroy, appliquant de la pression sur la poitrine de Dudley George pour tenter d'arrêter l'hémorragie dans un effort vain de le sauver. Pierre George avait conduit la voiture endommagée et Carolyn George se trouvait aussi avec eux. Lorsqu'ils se sont arrêtés à l'extérieur du service des urgences de l'hôpital de Strathroy, des agents de police les ont immédiatement encerclés².

J.T. Cousins a décrit une expérience qui a pu seulement lui paraître surréelle. Plutôt que d'accompagner son ami blessé mortellement au moment où on l'emmenait précipitamment au service des urgences, des agents de police l'ont sorti de la voiture et lui ont dit qu'il était en état d'arrestation pour méfait, voies de fait sur un agent de police, complot et tentative de meurtre.

J.T. Cousins n'avait pas mis pied sur le terrain de stationnement sablonneux au cours de l'affrontement et avait encore moins participé à un « combat » face à face avec un agent de police ce soir-là. J.T. Cousins a répondu qu'il avait quatorze ans et qu'il voulait appeler ses parents. La police lui aurait répondu qu'il avait dix-huit ans et qu'il n'avait pas le droit de faire un appel.

Selon J.T. Cousins, la police a essayé de le faire parler tout au long du trajet jusqu'au détachement de Strathroy de la Police provinciale de l'Ontario. Arrivés au détachement, ils ont enlevé la courroie liant ses jambes, qu'ils avaient mise là au moment de son arrestation, et l'ont sorti du siège arrière de la voiture de patrouille. Il essayait encore de résister et la police a donc dû user de force physique pour le retenir. J.T. Cousins était, à juste titre, bouleversé dans cette situation. La police voulait qu'il se mette en jaquette et, lorsqu'il a tout d'abord refusé, la police l'a à nouveau contenu physiquement. Il a fini par se dévêtir, en gardant toutefois ses sous-vêtements. Dans la salle d'interrogatoire, la police lui

² Le chapitre précédent comporte une description des événements survenus sur le terrain de stationnement à l'extérieur du service des urgences.

a laissé une jaquette d’hôpital, qu’il a mise à contrecœur. Il s’est aperçu qu’elle n’attachait que dans le dos et le laissait partiellement nu. On lui a pris ses souliers et donné une paire de pantoufles en papier.

Aux petites heures du matin du 7 septembre, on a sorti le jeune J.T. de sa cellule et on lui a dit qu’il pouvait faire un appel. Il a essayé d’appeler sa mère, mais personne n’a répondu. Il a essayé d’appeler sa grand-mère, mais il était si bouleversé qu’il s’est trompé de numéro et a fini par parler à la mère de son cousin, qui lui a dit qu’elle communiquerait avec sa mère.

Les agents de police du détachement ont essayé de recueillir une déclaration de J.T. qui aurait pu être auto-incriminante. J.T. a refusé de répondre à leurs questions et a préféré lancer des injures aux agents de police. Cependant, il a essayé de leur dire ce qui s’était passé la nuit d’avant, selon lui. Ce soir-là, il s’est trouvé dans une salle d’interrogatoire, sans avocat ni parent présent, à se faire interroger par les agents de police pendant une certaine période de temps.

Compte tenu de la preuve dont je suis saisi, il semblerait que la police ait essayé de recueillir une déclaration de ce mineur sans la présence d’un avocat ou d’un parent, pendant qu’il n’était que partiellement vêtu. La police l’a gardé dans une salle d’interrogatoire dans un état de détresse. À mon avis, un tel traitement d’un mineur est complètement inacceptable et inexcusable. Ce genre de traitement mène inévitablement à éloigner les membres des Premières nations de la police et renforce les croyances de certains selon lesquelles on ne peut pas faire confiance à la police.

Carolyn George, la sœur de Dudley George, était l’un des autres passagers de la voiture confisquée³. Après son « arrestation », on l’a amenée au détachement de Strathroy, où on l’a mise en cellule. Elle pouvait entendre son frère Pierre, qui se trouvait dans une autre cellule, mais pas le voir et elle ne savait pas du tout où la police avait amené J.T.

Elle a appris la mort de son frère Dudley George pendant qu’elle se trouvait en prison, quand son frère Sam George est venu lui dire. Sam George a témoigné que, lorsqu’il a appris le sort de son frère à sa sœur, il a présumé que la police lui avait déjà annoncé la nouvelle. Mais il a rapidement compris, à partir de la réaction de sa sœur, que la police ne lui avait rien dit. Carolyn refusait de croire que son frère Dudley était mort. Elle a cru fermement qu’il était encore en vie quand ils sont arrivés à l’hôpital. Plus tard, elle a cru que, s’ils avaient eu de l’aide d’une ambulance sur le chemin de l’hôpital, son frère aurait survécu. Nous savons maintenant qu’une intervention médicale en temps plus opportun

3 La Commission n’a pas eu la chance d’entendre le témoignage de Pierre George, qui a refusé de témoigner.

n'aurait probablement pas sauvé Dudley George, compte tenu du type et de la gravité de la blessure dont il a souffert. Tout de même, à ce moment-là et pendant encore de nombreuses années, Carolyn George a cru à cela de tout son cœur.

Carolyn George ainsi que son frère et J.T. ont été libérés le 7 septembre vers 4 h 10, sans explication, après qu'elle eut appelé son avocat, Ron George. Ron George se souvient d'avoir eu une brève conversation téléphonique avec J.T. Cousins et d'avoir ensuite parlé à la police au nom de Carolyn et de Pierre. On lui a dit que ces personnes n'avaient pas encore été accusées d'avoir commis une infraction, mais qu'on les détenait tout de même pendant que la police déterminait si elle avait des motifs de les accuser. Il s'est inquiété du fait que ces personnes étaient détenues sans accusation, mais il ne se souvient pas d'autres mesures qu'il aurait pu prendre en leur nom pour redresser la situation. Quoi qu'il en soit, Carolyn Zavitz, l'associée de Pierre George, a rencontré Carolyn, Pierre et J.T. et a apporté des vêtements pour Pierre et Carolyn. Malheureusement, aucun vêtement n'a été apporté pour le jeune J.T. Toutefois, il n'était pas question qu'on le laisse là et il a quitté la prison vêtu de la jaquette d'hôpital bleue, de ses sous-vêtements et des pantoufles en papier.

Comme si ces trois personnes n'avaient pas déjà vécu des heures assez traumatisantes, si on pense à leur trajet désespéré vers l'hôpital, à leur arrestation subséquente de manière agressive et à leur détention jusqu'au lendemain, ils allaient vivre une rencontre hostile de plus sur le chemin du retour. En s'en allant chez eux dans la voiture de Pamela George, ils sont arrivés à un barrage routier. Des agents de police ont encerclé la voiture, leurs armes dégainées et braquées sur eux. Pierre est sorti de la voiture et a dit aux autres passagers de rester à l'intérieur. Carolyn craignait qu'on leur tire dessus ou qu'on les abatte. Cependant, suite à la discussion que Pierre a eue avec les agents de police, on les a laissés passer.

Il convient de noter qu'aucune de ces trois personnes — J.T., Carolyn ou Pierre — n'ont été accusées d'une infraction, puisque la police du détachement de Strathroy s'est finalement rendu compte que leur voiture n'était pas celle qui avait été conduite à travers le terrain de stationnement sablonneux et qui avait foncé sur les agents ce soir-là. En effet, leur voiture n'était ni de la même couleur, ni de la même marque que celle conduite sur le terrain de stationnement sablonneux (par Warren George, tel qu'il l'a admis par la suite).

Au cours de la session-bilan interne sur Ipperwash du 21 février 1996, Bob Goodall, l'enquêteur criminel principal de la Direction des enquêtes criminelles qui s'est penché sur les allégations de conduite illégale de la part des occupants, s'est inquiété qu'on ait mis ces trois personnes innocentes, dont un jeune, en

prison toute la nuit à cause de l’absence de communication adéquate de l’information entre le poste de commandement de Forest et le détachement de Strathroy de la Police provinciale. Le surintendant principal Coles a partagé les inquiétudes de l’inspecteur Goodall. Si on avait transmis la bonne description de la voiture recherchée à temps, on aurait, au moins, libéré plus tôt Carolyn, Pierre et J.T. et on ne les aurait peut-être pas détenus du tout.

La Police provinciale n’a présenté aucune excuse ni n’a reconnu publiquement son erreur quant à la détention et au traitement erronés du frère et de la sœur de Dudley George et de J.T. Cousins jusqu’au témoignage de la commissaire Boniface devant la Commission, au cours duquel elle a présenté des excuses au nom de la Police provinciale et a dit que cette dernière regrettait que ni Carolyn ni Pierre George avaient eu la permission de demeurer à l’hôpital avec leur frère. Il est regrettable que l’on n’ait pas accordé à ces personnes l’occasion d’être avec Dudley à l’hôpital pour faire la paix avec lui ou prendre part à la cérémonie du foin d’odeur célébrée autour du corps de Dudley George par leur frère Sam George à l’hôpital. Le fait qu’on ait obligé le frère, la sœur et l’ami de Dudley George à le quitter sur-le-champ, ainsi que leur détention dans une cellule de prison pendant que d’autres membres de la famille le pleuraient à l’hôpital a été, à tout le moins, une aggravation inutile de la tragédie qui avait déjà eu lieu ce soir-là.

Devant la Commission d’enquête, parlant au sujet de cette triste situation, la commissaire Boniface a présenté les excuses suivantes :

Au sujet des arrestations à l’hôpital [...] je pense qu’il est extrêmement regrettable qu’ils [Carolyn George, Pierre George et J.T. Cousins] n’aient pas eu le droit de rester et de passer du temps auprès du [...] défunt et je comprends cela et [...] nous présentons nos excuses.

19.2.2 Arrestation et détention de Nicholas Cottrelle

Au moment de son arrestation, Nicholas Cottrelle était un mineur de seize ans. Alors qu’il se trouvait dans sa chambre d’hôpital, et sans la présence d’un parent ou d’un avocat, les agents de la Police provinciale de l’Ontario ont tenté de l’interroger, tout comme l’ont fait les membres de l’Unité des enquêtes spéciales de la province. Ces tentatives ont eu lieu aux petites heures du matin du 7 septembre 1995. Il est demeuré dans la chambre d’hôpital, surveillé par des agents de la Police provinciale pour s’assurer qu’il ne s’échappe pas, jusqu’à environ 15 h l’après-midi du 7 septembre. Dès que ses médecins lui ont accordé son congé, on l’a emmené au détachement de Strathroy de la Police provinciale pour l’interroger.

En sortant de l'hôpital, il ne portait pas ses vêtements, car ceux-ci avaient été saisis à titre de preuve concernant l'allégation que des coups de feu auraient été tirés de l'autobus d'écoliers qu'il avait conduit tout droit sur des agents de police durant l'affrontement de la veille au soir. Par conséquent, il est arrivé au détachement vêtu d'une chemise, d'un pantalon d'hôpital et d'une paire de pantoufles.

Selon M. Cottrelle, on l'a emmené dans une salle d'interrogatoire au détachement de Strathroy. Il a demandé à un agent de police s'il pouvait appeler sa mère ou son avocat et on lui aurait dit qu'il n'avait pas le droit de partir ni de faire d'appel téléphonique *jusqu'à* ce qu'il ait fait une déclaration. Il croit que la police savait qu'il était mineur. Il a tout d'abord refusé de faire une déclaration et on l'a gardé dans la salle d'interrogatoire. Finalement, il est revenu sur sa décision et a commencé à faire une déclaration. C'était, à ce moment-là, le soir du 7 septembre et il n'avait toujours pas consulté ses parents ni un avocat. À l'hôpital, il avait reçu une visite sociale de sa mère et de quelques membres de sa famille, mais rien de nature juridique n'a été abordé (à l'exception de sa mère lui mentionnant qu'il n'avait pas à parler à la police).

À n'en pas douter, sa mère Gina George était certaine que son fils se reposait à l'hôpital tout au long de la journée du 7 septembre. Lorsqu'elle est retournée à l'hôpital (avec Ron George) pour ramener son fils à la maison tard en après-midi, elle a été consternée d'apprendre qu'il ne s'y trouvait plus et qu'on l'avait emmené au poste de police. Aucun agent de police ne l'avait avisée de cette tournure des événements et la nouvelle l'a bouleversée, à juste titre.

Pendant ce temps, selon M. Cottrelle, après que l'agent qui l'interrogeait lui a laissé entendre que des coups de feu avaient été tirés de l'autobus d'écoliers, ce que M. Cottrelle a nié, disant qu'il n'y avait pas eu d'armes dans l'autobus, l'agent de police aurait arrêté de rédiger la déclaration. C'est alors qu'on a permis à M. Cottrelle d'appeler son avocat, Ron George. On ne sait pas si M. Cottrelle a appelé Ron George ou si Ron George est venu de lui-même à l'hôpital avec Gina George. Cependant, quoi qu'il en soit, Ron George et Gina George se sont rendus au détachement de police et on a permis à M. Cottrelle de partir avec eux. Ceci est arrivé tard le jour du 7 septembre 1995.

En contre-interrogatoire, M. Cottrelle a admis qu'il ne se rappelait pas bien les détails de sa rude épreuve tout d'abord à l'hôpital, puis au détachement. Il n'a pas contesté le fait que ses effets personnels ont été saisis par la Police provinciale de l'Ontario à 16 h 25 à l'hôpital et qu'on l'a ensuite emmené au détachement de Strathroy vers 16 h 30. Par la suite, on l'a ramené à l'hôpital pour le prendre en photo, puis on l'a ramené au détachement, suite à quoi il a rencontré son avocat, Ron George, et a quitté le détachement.

Cependant, rien n’a laissé entendre que son souvenir de son interrogatoire sans la présence d’un parent ou d’un avocat était inexact. De plus, personne n’a contesté le souvenir de Gina George quant au fait qu’on ne l’avait pas informée que la police avait sorti son fils de l’hôpital pour l’emmener au détachement ou qu’on ne lui avait pas demandé la permission pour que la Police provinciale puisse l’interroger.

On doit en outre se souvenir que Gina George a témoigné que, lorsqu’elle est entrée dans la chambre d’hôpital de son fils aux premières heures du 7 septembre, il y avait trois ou quatre agents de police sur les lieux, la lumière dans sa chambre était forte et son fils l’avait avisée que la police avait déjà examiné le bout de ses doigts et ses mains à la recherche de traces de poudre. Lorsqu’elle a demandé à son fils s’il était en état d’arrestation, il lui a répondu qu’il ne le savait pas. Lorsqu’elle a posé cette même question à l’un des agents de police se trouvant dans la chambre, il a refusé de lui répondre. Elle a dit à son fils qu’il avait besoin de dormir et qu’elle reviendrait au cours de la journée. Elle lui a aussi dit qu’il n’avait pas à parler à la police. Avant de quitter la chambre d’hôpital vers 4 h 30, elle a demandé à l’agent de police de service s’ils allaient faire autre chose avec son fils. L’agent lui a répondu que non. Par conséquent, elle a quitté la chambre d’hôpital croyant qu’on n’allait ni interroger ni appréhender son fils.

Malheureusement, le souvenir de Ron George quant à son rôle vis-à-vis de Nicholas Cottrelle le 7 septembre était nébuleux. Il ne s’est pas souvenu de l’endroit où il est passé prendre Nicholas Cottrelle avec Gina George. Il ne s’est pas souvenu avoir été présent à un interrogatoire (laissant entendre qu’il n’y était pas, ce qui corrobore le témoignage de Nick Cottrelle). Il s’est cependant souvenu que la police les avait arrêtés à leur retour du détachement de Strathroy avec son fils, ainsi que Nick Cottrelle et Gina George. Il se souvient qu’il y avait deux ou trois agents de police visibles et il croit qu’il y en avait un autre, possiblement un tireur d’élite, dans le fossé. Il s’est également souvenu qu’un des agents avait une arme d’épaule dans les mains, pointée en direction du véhicule. Il lui a semblé que ce recours à une arme à feu était injustifié vu les circonstances. Finalement, après qu’ils se sont identifiés, on leur a permis, à lui et aux autres, de traverser le barrage routier sans autres incidents.

Un peu plus tard, comme je l’aborde plus en détail au prochain chapitre, M. Cottrelle a été accusé de conduite dangereuse (c’est-à-dire de l’autobus d’écoliers) et d’agression armée. Les accusations ont finalement toutes été rejetées pendant le procès. Le juge Graham a estimé que le geste de M. Cottrelle consistant à conduire l’autobus d’écoliers au beau milieu de l’UMF a été un effort vain, mais sincère, d’aller « à la rescousse » de Cecil Bernard George que l’UMF et

l'équipe d'arrestation de la Police provinciale de l'Ontario étaient en train de maîtriser⁴.

Tenant compte de la *Charte des droits et libertés*, qui garantit à toute personne accusée le droit à un avocat et le droit à la protection contre l'auto-incrimination, la Police provinciale aurait dû faire de plus grands efforts pour s'assurer que M. Cottrelle, un mineur, ait la possibilité de consulter son avocat avant le début de tout interrogatoire visant à obtenir des aveux allant à l'encontre de ses intérêts. La Police provinciale aurait dû aviser ses parents de l'arrestation et de la détention de Nicholas Cottrelle aussitôt que possible, tel que l'exige la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

19.2.3 Arrestation et détention de Cecil Bernard George

Cecil Bernard George est demeuré hospitalisé pendant deux jours et demi en raison de ses nombreux traumatismes contondants. Pendant qu'il se trouvait à l'hôpital, on l'a accusé d'agression armée, d'agression sur un policier et de méfait à l'égard de biens d'autrui. À l'hôpital, l'agent Boon l'a également informé qu'on allait l'accuser de tentative de meurtre sur des policiers, mais l'agent Boon était dans l'erreur à ce sujet. Cecil Bernard George a témoigné qu'il ne se souvenait pas très bien de son arrestation, mais il sait qu'elle a eu lieu. On l'a mis en état d'arrestation, puis sorti de l'hôpital pour l'emmener au détachement de Strathroy de la Police provinciale, pendant environ une heure, pour être interrogé. On l'a ensuite emmené au palais de justice de Sarnia et on l'a menotté à d'autres prisonniers qui s'y trouvaient. Peu de temps après, on l'a enfermé dans une cellule isolée. Il est demeuré en isolement à la prison de Sarnia pendant un ou deux jours, mais il a perdu la notion du temps. Finalement, il a été libéré. Comme j'en parle plus en profondeur dans le prochain chapitre, quand son cas a été entendu devant les tribunaux, l'avocat de la défense a demandé un verdict imposé à la conclusion de la présentation de la cause de la Couronne et le juge de première instance a rejeté tous les chefs d'accusation⁵.

4 Il convient de noter que, d'habitude, le nom d'un jeune ne doit pas être révélé relativement à des procédures judiciaires engagées contre lui devant un tribunal pour adolescents. Toutefois, M. Cottrelle a consenti à la révélation de son nom (suivant l'avis juridique de son avocat) et l'ordonnance nécessaire a été obtenue auprès de la Cour de justice de l'Ontario pour permettre à la Commission d'accéder au dossier judiciaire sous-jacent.

5 Motifs du jugement, juge Walker, tribunal provincial de l'Ontario (non signalé), publiés le 15 juillet 1996; document de la Commission no 1004978.

19.3 Changement à la tête de l’opération policière d’Ipperwash

Le surintendant en chef Coles et le surintendant Parkin se sont rapidement rendu compte qu’on devait nommer un nouveau commandant des opérations sur le lieu de l’incident pour remplacer les inspecteurs Carson et Linton, qui étaient exténués.

John Carson a quitté son service vers 6 h 21, le 7 septembre. Vers 9 h 05, le surintendant en chef Coles et le surintendant Parkin ont affecté l’inspecteur Jim Gordon du détachement de Mount Forest au poste de nouveau commandant des opérations sur le lieu de l’incident et l’ont breffé. Il sera le premier de nombreux agents à être affecté au poste de commandant des opérations sur le lieu de l’incident dans les jours et les semaines qui allaient suivre. Par la suite, le surintendant en chef Coles et le surintendant Parkin ont mis sur pied un centre administratif des opérations à Grand Bend pour ne pas encombrer le poste de commandement au détachement de Forest. Plus tard, on allait créer un centre administratif des opérations au grand quartier général d’Orillia pour coordonner l’intervention de la Police provinciale de l’Ontario à la suite de la fusillade.

Lorsque l’inspecteur Carson a repris son service vers 10 h, il agissait officiellement à titre de conseiller (bien qu’il ait continué de donner des directives et qu’il soit demeuré actif dans le cadre de l’opération de maintien de l’ordre), informant l’inspecteur Gordon et l’aidant à se familiariser avec la région et le personnel. Cependant, bien que l’inspecteur Carson n’ait jamais officiellement repris la fonction de commandant des opérations, dans les jours suivant immédiatement l’incident, il a servi de conseiller en situation de crise auprès de l’inspecteur Gordon et d’autres dans le cadre de l’évolution de l’opération policière. Le sergent-détective Don Bell, qui relevait de John Carson, le considérait comme étant effectivement à la tête du poste de commandement.

Cela allait être le premier de nombreux changements à avoir lieu relativement à l’opération et à la démarche de maintien de l’ordre à Ipperwash, comme nous allons le voir dans le prochain chapitre.

19.4 Premières mesures des parties autochtones pour rétablir le calme

Le matin du 7 septembre, vers 5 h 30, un appel téléphonique du surintendant en chef Chris Coles a réveillé Ovide Mercredi, le chef national de l’Assemblée des Premières nations. Le surintendant en chef Coles a annoncé au chef national Mercredi la nouvelle qu’on avait fait feu sur Dudley George lors d’une

opération policière et qu'il avait succombé à ses blessures. Le surintendant en chef Coles a également informé Ovide Mercredi qu'il avait entendu la rumeur selon laquelle des centaines d'Autochtones avaient entrepris une marche à destination du Camp Ipperwash et il cherchait conseil quant à la façon de faire face à cette situation changeante. Le chef national Mercredi lui a répondu que, lorsqu'une tragédie de la sorte se produit dans une collectivité des Premières nations, d'autres collectivités viennent, en guise de soutien, rendre hommage au défunt et qu'il devrait reculer les limites de la zone policière pour permettre cette démarche⁶.

Le chef national Mercredi s'est souvenu à l'audience qu'il lui avait semblé évident que le surintendant en chef Coles, par le ton de sa voix et la teneur de ses propos, considérait l'incident comme une tragédie. Il lui a aussi semblé que le surintendant en chef Coles désirait obtenir ses conseils, qu'il lui a offerts. Comme en a témoigné le surintendant en chef Coles, il a demandé au chef national Mercredi s'il pouvait l'aider; le chef national a accepté de bonne grâce et le surintendant en chef Coles a été bien heureux de voir arriver le chef national sur les lieux du conflit.

La prochaine étape consistait à préparer le terrain pour que des intermédiaires autochtones chevronnés puissent entrer dans le camp militaire et, par extension, dans le parc, sans ingérence de police, pour qu'ils puissent évaluer la situation à l'intérieur du camp militaire et tenter de calmer l'angoisse que ressentaient sans aucun doute les gens à la lumière des événements traumatisants de la nuit précédente. Le chef national Mercredi connaissait le travail que Bruce Elijah avait fait à Oka en tant qu'intermédiaire efficace et il a informé le surintendant en chef Coles qu'il allait envoyer M. Elijah à l'intérieur du camp militaire. Le surintendant en chef Coles a accepté cette proposition.

Pendant ce temps, Bruce Elijah était tout juste de retour chez lui à la Première nation Oneida en provenance de Toronto. Dans les premières heures du 7 septembre, il a reçu chez lui des messages lui demandant son aide. Il a communiqué avec le chef Tom Bressette et Bonnie Bressette, qui lui ont demandé de se rendre à la Première nation Kettle and Stony Point. Il s'y est rendu et s'est présenté au bureau du conseil de bande, où on l'a breffé. Il s'est ensuite rendu au camp militaire, accompagné de son frère Howard. La police était déjà au courant de sa venue et du rôle qu'il allait jouer. Chaque fois qu'il s'est approché d'un des divers postes de contrôle policiers en route vers le bureau du conseil de bande, puis vers le camp militaire, on l'a laissé passer.

6 Notons aussi que la police a en effet relâché sa vigilance au poste de contrôle pour laisser passer les manifestants ce matin-là.

Bruce Elijah estime être arrivé au camp militaire tard dans la matinée, après 10 h 49. À son arrivée, il était déterminé à apprendre de la bouche des gens ce qui s’était passé et si certaines personnes à l’intérieur du camp militaire nécessitaient des soins médicaux. Il s’est souvenu :

Encore une fois, une foule agitée, vous savez, plusieurs gens [qui] étaient très bouleversés de ce qui s’était produit. Et nous avons essayé de parler avec les gens et d’être en mesure de leur donner l’impression que quelque chose allait se produire pour réduire la tension.

Quand il est arrivé au milieu de tout cela, Bruce Elijah a eu l’impression que « toutes les parties » lui demandaient de faire tout en son pouvoir au sujet de la situation tendue et instable. Il a établi les mesures suivantes, auxquelles on devrait accorder la plus grande priorité, pour commencer à désamorcer la tension et donner un peu de calme à la situation. Sa première priorité a consisté à demander à la Police provinciale de l’Ontario de se rendre immédiatement moins visibles en reculant les postes de contrôle d’environ deux milles. La Police provinciale a accepté. Deuxièmement, il voulait que des gens soient désignés pour venir en aide aux familles et aux membres blessés. Troisièmement, il avait besoin d’établir des lignes de communication ouverte entre la Police provinciale et les occupants pour s’assurer que toutes les parties étaient entièrement informées. En dernier lieu, il voulait établir un protocole de sécurité pour le secteur, qui ferait appel à la police des Premières nations.

19.5 La marche de Kettle Point Plaza au camp militaire

Le soulagement ressenti par les occupants du camp militaire était palpable lorsqu’ils ont aperçu des centaines de partisans marcher le long de la route 21 en provenance de Kettle Point Plaza, tard dans la matinée du 7 septembre. Plus tôt ce matin-là, des gens de la Première nation Kettle and Stony Point et d’autres Premières nations avaient commencé à se réunir à la Kettle Point Plaza, située à la limite du territoire de la réserve de Kettle Point. Ils attendaient l’arrivée d’importants chefs autochtones, y compris celle du chef national Ovide Mercredi, qui allait arriver en avion d’Ottawa plus tard ce jour-là. Le but de certains était de montrer un soutien visible aux occupants et aux résidents du camp militaire. D’autres voulaient simplement aider les membres de leur famille à sortir du campement et les éloigner d’une ligne de tir possible. D’autres encore voulaient être là à titre d’observateurs en cas d’un retour de la Police provinciale, car il circulait une rumeur selon laquelle deux équipes de la Police provinciale avaient encerclé le camp militaire. Gerald George a déclaré qu’un convoi de gens et de

véhicules s'est formé dans le but d'évacuer le camp militaire et de sortir les gens de la « zone de combat ».

Le plan s'est accéléré à l'arrivée de Gina George.

Gina George revenait tout juste de l'hôpital de Strathroy, où elle était allée voir son fils blessé, Nicholas Cottrelle. Lorsqu'elle a tenté de retourner auprès de son mari Roderick George, qui se trouvait au camp militaire, la Police provinciale de l'Ontario a refusé de la laisser entrer. Elle est retournée à la réserve de Kettle Point, où elle a vu des gens réunis à la Kettle Point Plaza. Elle a ensuite essayé de retourner dans le parc en passant par la plage près du restaurant Wallygators (à l'ouest du parc). Cependant, la Police provinciale avait également bloqué cette entrée. Ne sachant où aller, elle est retournée à la Plaza où les gens et les véhicules étaient en train de se réunir. Elle a appris qu'on attendait l'arrivée d'Ovide Mercredi et de divers chefs régionaux et locaux, mais qu'ils n'étaient pas censés arriver avant quatre ou cinq heures plus tard. Elle les a donc incités à entreprendre une marche. Elle craignait que la police puisse se mettre à tirer sur les gens dans le camp militaire.

Lorsqu'elle a commencé à marcher en direction du camp militaire, ils l'ont tous suivie. On estime que de 100 à 300 personnes ont marché avec elle. Lorsqu'ils sont arrivés au barrage routier à l'intersection de Ravenswood Road et de la route 21, la police a dit aux manifestants que s'ils passaient, elle ne pourrait pas garantir leur sécurité. Gina George a déclaré : « Je ne savais pas ce que ça signifiait. Après avoir abattu un des nôtres, ils ne pouvaient garantir ma sécurité de toute façon. Quelle sorte de garantie aurais-je pu chercher à obtenir d'eux? Je ne voulais plus rien d'eux. »

Le sergent John Slack se trouvait au poste de contrôle. Il a déclaré que lui-même et d'autres agents avaient constaté entre 100 et 200 manifestants en marche le long de la route 21 en provenance de la réserve de Kettle Point. Ils étaient en route vers le camp militaire. Quand les manifestants sont arrivés au poste de contrôle, l'agent Parks a tenté d'identifier le porte-parole du groupe, mais sans succès. L'agent Parks a demandé aux manifestants de ne pas franchir le poste de contrôle, car la Police provinciale de l'Ontario ne pouvait pas garantir leur sécurité. Les manifestants et les véhicules ont tout de même franchi le poste de contrôle. Le sergent Slack se souvient que certains manifestants les ont traités d'« assassins » et de « chiens ». Un important contingent médiatique accompagnait les manifestants. Plus tôt, les policiers avaient reçu l'ordre de ne pas empêcher les manifestants de passer.

Avec l'avantage d'avoir appris du chef national Mercredi la nature probablement bénigne de la manifestation, le surintendant en chef Coles a conseillé au nouveau commandant des opérations sur le lieu de l'incident Jim Gordon de laisser les gens franchir les barrages. Selon lui, le fait d'avoir 150 membres des

Premières Nations dans le camp militaire aurait probablement un effet calmant sur les occupants et diminuerait la tension. En contre-interrogatoire, Chris Coles a reconnu que « on peut à juste titre supposer » que, lorsque les émotions sont à fleur de peau dans les deux camps, on traverse une période dangereuse, car une telle situation a tendance à faire augmenter les risques que les gens commettent des erreurs. Il a décelé un avantage stratégique en ce sens que les manifestants pourraient aider à désamorcer la situation. Il a cru que les protestataires avaient des craintes, au même titre que ses agents. Il avait donc besoin de gens à l’intérieur du camp militaire.

Les marcheurs ont pris environ une heure avant d’arriver à destination.

Quand Gina George et les autres sont arrivés, elle a senti un soulagement dans le camp militaire. Elle a parlé à son mari Roderick, qui était inquiet, mais aussi soulagé que les partisans soient venus. David George a déclaré que, lorsqu’il a vu pour la première fois les gens marcher le long de la route 21, il s’est senti plus en sécurité. L’émotion dominante qu’ont exprimée les occupants et les résidents du camp militaire lorsqu’ils ont aperçu les gens marchant vers eux a été celle d’un « grand soulagement », ce qui a confirmé l’intuition du surintendant en chef Coles et la sagesse du conseil du chef national Mercredi.

19.6 Marche vers le centre des opérations tactiques

Regonflés par l’arrivée des partisans, certains des occupants ont décidé de retourner dans le secteur fatidique du terrain de stationnement sablonneux à l’intersection d’East Parkway Drive et d’Army Camp Road, puis au terrain de stationnement du MRN, où se trouvait le centre des opérations tactiques la nuit précédente. De nombreux partisans les ont accompagnés.

À l’insu des occupants ou des partisans qui les accompagnaient, le nouveau commandant des opérations sur le lieu de l’incident, l’inspecteur Gordon, avait déjà pris la décision en consultation avec l’inspecteur Carson de démanteler le COT en raison de leurs propres inquiétudes en matière de sécurité et de reculer les postes de contrôle policiers du secteur.

Pendant que les occupants et leurs partisans se dirigeaient vers le terrain de stationnement du MRN, ils ont remarqué des restes éparpillés de la nuit d’avant, y compris des boucliers brisés et des douilles utilisées. Ils ont également remarqué un contingent d’agents de la Police provinciale de l’Ontario, ainsi que d’autres agents derrière les limites de la zone, qui couraient dans tous les sens. Les médias se trouvaient aussi sur place.

Les policiers, se trouvant dans une situation difficile et ayant ordre de ne pas affronter les occupants, se sont rapidement retirés, emportant avec eux tout ce qu’ils ont pu. Ils ont fait face à une foule en colère et débordante d’émotions

et, dans leur hâte de quitter les lieux, ils y ont laissé du matériel, deux véhicules de l'Ambulance Saint-Jean et une fourgonnette portant l'emblème de la Police provinciale de l'Ontario. Au moment de partir, ils ont entendu des voix en colère les traiter d'« assassins » et de « lâches ».

Tina George s'était jointe à la marche avec sa fillette, Phoebe Plain, son fils, Dale Plain, et Sherry Lynn Bressette. Tina George a déclaré qu'une agente de la Police provinciale avait braqué une carabine sur elle et sur sa fille. Elle a crié après l'agente de police et l'agente s'est retirée. Une photo prise par un représentant des médias a capté ce moment. Elle est reproduite dans le présent volume.

Lorsque la Police provinciale a quitté le COT, elle y a laissé non seulement quelques-uns des véhicules et du matériel, mais aussi d'autres articles, y compris des documents, des cartes et des disquettes liés à l'opération policière de la nuit précédente. Cela porte à croire que le départ a en effet été hâtif, comme l'ont remarqué certains des occupants. Puisqu'il n'y avait plus de présence policière sur les lieux, certains occupants ont profité de la situation pour décharger leur colère en donnant des coups de pieds sur certains des véhicules et en les frappant. David George a admis avoir donné des coups de pieds et frappé un des véhicules de l'Ambulance Saint-Jean, qu'il a décrit comme étant une fourgonnette. Il a déclaré que, lorsqu'il a jeté un coup d'œil à l'intérieur du véhicule et a vu qu'il ne contenait aucun matériel médical ou de premiers soins, mais plutôt du matériel policier, il est devenu furieux et a commencé à le frapper avec d'autres occupants. Jeremiah George a également admis avoir donné des coups de pied sur un véhicule de l'Ambulance Saint-Jean dans le terrain de stationnement du MRN parce qu'il ressentait « beaucoup d'émotions ».

Des photos des véhicules de l'Ambulance Saint-Jean utilisés dans cette opération sont également reproduites dans le présent volume.

Ici, il convient de noter qu'une partie de la colère et de la frustration manifestées par certains des occupants et dirigées contre les véhicules de l'Ambulance Saint-Jean semblent résulter d'un sentiment de trahison ressenti par les occupants quant au rôle apparent de cet organisme dans le cadre de l'opération policière. Plus particulièrement, on exprimait de la colère contre l'Ambulance Saint-Jean en raison de la perception qu'elle avait participé à des opérations policières plutôt que de secourir les occupants blessés le soir du 6 septembre 1995. À ce moment-là, les occupants ignoraient probablement le fait qu'on avait utilisé un véhicule de l'Ambulance Saint-Jean pour transporter Cecil Bernard George à l'hôpital de Strathroy⁷. Alors que, de toute évidence, l'Ambulance Saint-Jean était tout d'abord sur les lieux pour jouer un rôle de soutien auprès de la police dans

7 Voir le chapitre 17 au sujet du transport de Cecil Bernard George à l'hôpital.

le cadre de l’opération policière, la Commission a entendu des témoignages selon lesquels il était pratique courante pour l’Ambulance Saint-Jean de prêter des véhicules à la police. On n’utilisait pas ces véhicules à des fins d’infiltration pour des interventions policières offensives. Néanmoins, il est dommage que les inscriptions apparaissant sur ces véhicules aient induit les occupants et leurs partisans en erreur quant aux fins réelles de ces véhicules de l’Ambulance Saint-Jean, c’est-à-dire apporter un soutien logistique à l’opération policière.

Le sergent John Slack, qui se trouvait au poste de contrôle lorsque les manifestants l’ont franchi en route vers le camp militaire, a témoigné qu’ils avaient appris vers 12 h 30 que les manifestants se dirigeaient vers le centre des opérations tactiques, mais, lorsqu’ils sont arrivés à destination, la Police provinciale de l’Ontario avait déjà abandonné les lieux. Ils sont donc retournés au poste de commandement à Forest.

19.7 Perte de la scène du crime

Le secteur où a eu lieu l’affrontement, incluant essentiellement le terrain de stationnement sablonneux, l’intersection d’Army Camp Road et d’East Parkway Drive ainsi que le parc, était désormais une scène de crime et on devait le protéger pour préserver les preuves en vue des enquêtes prévues de l’Unité des enquêtes spéciales et de la DEC. Cependant, à la lumière des événements tragiques, la dernière chose que l’inspecteur Carson souhaitait était qu’il y ait d’autres blessés. Par conséquent, il a décidé que la police devait se faire discrète dans le secteur, même au risque de compromettre les lieux du crime. Il a ordonné à l’unité tactique et de secours (UTS) et au personnel de l’équipe d’intervention en cas d’urgence (EIU) à l’emplacement du COT d’observer le secteur, sans faire quoi que ce soit de plus. Il a admis que ces mesures n’étaient pas suffisantes pour protéger la zone adéquatement, indiquant que le manque de confinement de la zone pendant une période pouvant aller jusqu’à douze jours signifiait que la police n’avait pas la capacité de recueillir les preuves nécessaires pour soutenir toute version des faits de ce qui avait pu se produire. Il a reconnu que, dans ce cas-ci, il avait été impossible de protéger les lieux parce qu’ils avaient dû choisir entre la sécurité et la protection de ceux-ci. L’inspecteur Carson a choisi la sécurité des agents avant la protection des lieux du crime.

La scène du crime a été rapidement gravement compromise. Bob Antone a déclaré que, au moment de son arrivée sur les lieux, le soir du 8 septembre, et peut-être plus tôt, les lieux du crime étaient déjà contaminés et il a vu des gens ramasser des choses telles que des douilles. Avant qu’on ait réussi à mettre en place des mesures coordonnées pour préserver l’intégrité de la collecte de preuves

et de la zone même, les occupants et leurs partisans se sont rendus sur les lieux du crime à plusieurs reprises, sans aucun contrôle. Ils ont ramassé des douilles, des boucliers brisés et d'autres articles divers jusqu'à ce que le site ne comporte absolument plus aucune preuve.

Puisque la contamination de la scène du crime s'est produite avant que ne débute l'enquête conjointe de l'UES, de la DEC et des Premières nations, il est impossible de déterminer combien de douilles et d'autres éléments ont été ramassés et, en bout de ligne, s'ils ont tous été remis à l'équipe d'enquête conjointe de l'UES, de la DEC et des Premières nations qui a pris la relève. De nombreux témoins autochtones ont témoigné soit avoir eux-mêmes ramassé de tels articles, soit avoir vu quelqu'un le faire. Cependant, on ignore si tous ceux qui ont ramassé des articles comportant potentiellement une valeur probatoire ont même témoigné. De plus, lors de nombreux témoignages, des témoins autochtones ont admis avoir altéré physiquement les lieux du crime; par exemple, en déplaçant les obstacles de béton et en formant une « barrière » constituée d'un monticule de sable à l'aide d'une pelle rétrocaveuse pour bloquer l'accès au terrain de stationnement sablonneux avant que l'enquête conjointe de l'UES, de la DEC et des Premières nations ne débute le 18 septembre 1995 — plusieurs jours suivant le décès de Dudley George.

Layton Elijah, le gardien de la paix autochtone désigné pour assurer la sécurité à l'intérieur des limites du parc, du camp militaire et du terrain de stationnement sablonneux, n'a vu aucune mesure prise pour préserver les lieux du crime. Il a remarqué que, le 8 septembre 1995, des gens se promenaient librement partout dans le terrain de stationnement sablonneux et sur East Parkway Drive.

En fin de compte, le nombre et les types des douilles ramassés sont réfutables. Tout d'abord, il n'existe pas de dossier complet faisant état du nombre total et des types de douilles ramassées. Ensuite, il n'existe aucun moyen d'établir, de façon irréfutable, que les douilles trouvées avaient bel et bien été tirées au cours de la nuit en question. On a avancé que certaines des douilles ramassées provenaient d'armes n'appartenant pas à la police, ce qui laisse donc supposer que les occupants, ou certains d'entre eux, avaient tiré des coups de feu le soir du 6 septembre. Cependant, il n'existe pas de base sûre pour un tel argument et je le rejette.

Sans aucun contrôle en place, les occupants et leurs partisans pouvaient se promener librement partout sur les lieux du crime. Ils ont profité pleinement de l'occasion. Cela a fait en sorte que l'intégrité de la scène du crime s'est retrouvée gravement compromise au début de l'enquête conjointe de l'UES, de la DEC et des Premières nations, comme nous en parlons plus en profondeur dans le prochain chapitre.

19.8 Se disputer la sympathie du public

Après avoir appris la nouvelle du décès de Dudley George, l’une des premières initiatives de l’inspecteur Carson a été de publier un communiqué de presse informant le public de la version des faits de la Police provinciale de l’Ontario, avant que l’UES n’arrive au poste de commandement et ne le frappe d’embargo médiatique.

Une fois l’UES sur place, toute demande d’information des médias et toute communication seraient acheminées à cette unité et ne seraient plus entre les mains de l’inspecteur Carson. Il a déclaré durant son témoignage : « J’ai jugé important que, dans l’intérêt du public et aussi pour satisfaire l’attente des médias [...] nous partageons l’information dont nous disposons à ce moment-là. »

Les éléments controversés du communiqué de presse se lisaient comme suit :

Le véhicule d’un simple citoyen a été endommagé par de nombreux membres des Premières nations armés de bâtons de baseball. À la suite de l’incident, l’unité de maîtrise des foules de la Police provinciale de l’Ontario a été déployée pour disperser la foule composée de membres des Premières nations qui s’étaient regroupés à cet endroit [...] Au moment où l’unité de maîtrise des foules quittait les lieux, un autobus d’écoliers et un véhicule de dimensions normales ont défoncé la clôture du parc provincial et frappé une benne à ordures, pour ensuite pousser la benne et les véhicules tout droit sur l’unité de maîtrise des foules. Les occupants de ces deux véhicules ont tiré des coups de feu sur les policiers et, par la suite, les policiers ont riposté avec leurs armes [...]

Rétrospectivement, la décision de l’inspecteur Carson de publier un communiqué de presse aussi rapidement s’est avérée regrettable. Il contenait de l’information inexacte qui était trompeuse et préjudiciable envers les occupants. Il risquait également de nourrir les craintes des résidents locaux en imputant aux occupants autochtones un acte en apparence d’une violence inhabituelle contre un membre « innocent » du public. Sans aucun doute, il a également eu l’effet de présenter les occupants sous un jour violent aux yeux de tous ceux qui ont lu le communiqué de presse.

Quand l’inspecteur Carson a informé le surintendant Parkin de son intention de publier un communiqué de presse avant que l’UES ne « mette ses gants », le surintendant Parkin a exprimé des réserves, faisant remarquer qu’il

s'agissait-là d'une question discutable quant à savoir si John Carson avait l'autorité nécessaire pour publier un communiqué de presse une fois l'UES informée de la fusillade policière, bien que l'UES ne fût pas encore arrivée au poste de commandement. Vu les circonstances, il a ouvertement remis en question la sagesse de publier un communiqué de presse. Cependant, la décision revenait finalement au commandant des opérations sur le lieu de l'incident et le surintendant Parkin ne s'est pas immiscé dans cette affaire.

De plus, bien que l'inspecteur Carson ait discuté avec le surintendant Parkin du contenu du communiqué en général, ce dernier n'a pas lu la version finale et il n'aurait pas approuvé les détails qui ont finalement été inclus. De l'avis du surintendant, le communiqué, si on allait en publier un au nom de la Police provinciale de l'Ontario, n'aurait dû mentionner que la fusillade et la participation de l'UES.

En effet, comme l'a reconnu l'ancien commissaire O'Grady en contre-interrogatoire, rétrospectivement, la Police provinciale aurait simplement dû publier un communiqué disant qu'on avait avisé l'UES de l'incident et qu'elle mènerait une enquête indépendante. Il a déclaré ceci au sujet de sa conduite et de celle de John Carson : « Cela n'a pas été fait, ni par lui ni par moi et, à cet égard, je crois que nous étions dans l'erreur. » Le communiqué a justifié la décision de la Police provinciale d'envoyer l'UMF et l'UTS sur les lieux, fondée sur son interprétation erronée de la plainte de Gerald George, qui a transformé le fait qu'une roche a été lancée par un parent sur la voiture d'un conseiller de bande dans le feu d'un différend interne en un acte de violence aléatoire fictif commis par des bandes criminelles autochtones sur la voiture d'un « citoyen » qui se trouvait à passer par là. Le communiqué a été publié à 6 h 09, le 7 septembre.

Il ne fait aucun doute qu'au moment de la publication du communiqué, l'inspecteur Carson croyait avoir présenté les événements avec exactitude. Cependant, en partie à cause d'un échec du système discutable de renseignement et en partie à cause d'une hâte excessive, la présentation initiale des faits que la Police provinciale a offerte au public était nettement inexacte et trompeuse, risquant de faire monter la colère des résidents locaux envers les occupants, ainsi que les inquiétudes et les tensions, ce que l'inspecteur Carson tentait d'éviter.

Plus tard le 7 septembre, lorsque l'inspecteur Carson a découvert que les « faits » relatifs au véhicule endommagé étaient erronés, il a témoigné ne pas avoir abordé la question d'une rétractation, car il était trop préoccupé par de nombreuses autres questions importantes. De plus, dès que l'UES a invoqué son mandat, tout communiqué de presse subséquent à propos de l'incident est devenu l'entière responsabilité de cette unité.

La Police provinciale de l’Ontario a publié un deuxième communiqué de presse vers 18 h 21 le 7 septembre 1995 visant à clarifier et à fournir une chronologie des événements clés survenus entre 19 h 55 le jour du 6 septembre et 3 h 29 le 7 septembre. Il était fondé sur de l’information que le surintendant en chef Coles croyait exacte. Il est intéressant de noter que, bien qu’il n’y ait pas eu de rétractation de la déclaration précédente au sujet de gens des Premières nations endommageant la voiture d’un simple citoyen à l’aide de bâtons de baseball, on avait reformulé la description de cet incident comme étant « un trouble de la paix impliquant des personnes des Premières nations, causant des dommages à la propriété privée dans le secteur » dans le corps principal du communiqué, le « signalement d’un méfait sur un véhicule à l’intersection d’Army Camp Road et d’East Ipperwash Drive » dans la chronologie des événements ci-jointe. Il contenait la même interprétation de base voulant que des membres des Premières nations aient tiré des coups de feu sur la police qui, elle, avait riposté avec ses armes.

La Police provinciale n’a jamais rétracté ni corrigé ses déclarations publiques sur l’incident de Gerald George ou ses allégations que les occupants avaient tiré des coups de feu sur les agents de police. Compte tenu de l’importance de ces allégations, la Police provinciale aurait dû corriger le document public à la première occasion. Pourtant, ce n’est pas avant le jugement du juge Fraser au cours du procès de Kenneth Deane, presque deux ans plus tard, que le public a appris, d’une source officielle, que les occupants n’étaient pas armés⁸.

Entre-temps, les Chiefs of Ontario ont publié leurs propres communiqués de presse, établissant ce qu’ils croyaient être la version autochtone des événements survenus la nuit précédente. Par la suite, le chef régional de l’Ontario Gordon Peters a déclaré avoir ordonné à l’organisme cadre de publier deux communiqués, tard le 7 septembre, afin de corriger, en partie, le communiqué de la Police provinciale selon lequel des occupants des Premières nations auraient tiré sur la police. Le communiqué de presse initial a également demandé aux Premières Nations de s’engager sur le plan politique pour demander à la province de retirer la Police provinciale de la région d’Ipperwash et d’entamer sur-le-champ des négociations pacifiques avec les occupants. Malheureusement, le communiqué de presse initial contenait également de l’information erronée, telle que l’allégation voulant que l’objectif du déploiement de l’UMF et de l’UTS ait été de « mettre fin à l’occupation des Premières nations du parc provincial

8 Voir la pièce P-484, motifs de condamnation, *R. C. Deane*, [1997] O.J. n° 3057; confirmé *R. c. Deane*, [2000] O. J. 403 (C.A.).

Ipperwash » et qu'ils avaient « blessé grièvement par balle deux autres citoyens des Premières nations, soit Bernard George, un homme dans la trentaine avancée, et Nick George, un jeune de 13 ou 14 ans. » Une telle mésinformation avait également le potentiel d'attiser les émotions des gens, surtout celle des collectivités des Premières nations.

Le deuxième communiqué publié par les Chiefs of Ontario, également le 7 septembre, présentait la première demande publique de tenue d'une enquête sur les événements du 6 septembre 1995.

Par contraste avec le contenu incendiaire des communiqués de la Police provinciale et des Chiefs of Ontario publiés le 7 septembre 1995, le solliciteur général Robert Runciman a autorisé la publication d'un communiqué au nom de la province de l'Ontario, dont les propos quant aux événements de la nuit précédente étaient neutres et pesés.

La publication des communiqués de presse de Police provinciale et des Chiefs of Ontario le 7 septembre, qui ont fourni des détails incendiaires erronés quant aux circonstances entourant l'affrontement, s'est avérée prématurée et imprudente, surtout à la lumière des circonstances instables du moment et du besoin, de la part de tous, de calmer la situation dans l'intérêt des occupants, de la police et des membres de la collectivité.

19.9 Rencontre entre les parties — début de la désescalade

Le 7 septembre 1995, une rencontre décisive a eu lieu au motel Pinedale à Grand Bend vers 20 h. La Police provinciale de l'Ontario a été à l'origine de cette rencontre dans le but d'entamer une sorte de dialogue sérieux visant à diminuer les tensions et à tenter d'en arriver à une trêve quelconque sur le terrain. Des membres de la Police provinciale de l'Ontario et des chefs représentatifs des collectivités des Premières Nations étaient présents, y compris le surintendant en chef Chris Coles, le surintendant Tony Parkin, le chef national Ovide Mercredi et le chef régional de l'Ontario Gordon Peters. Bruce Elijah, le négociateur et gardien de la paix autochtone, était également présent. La rencontre a duré jusque vers 0 h 30 ou 1 h, le 8 septembre.

Le surintendant en chef Coles a décrit la première partie de la rencontre comme étant « cérémonielle ». Il a décrit les participants assis en cercle au cours d'un « échange honnête » qui a mené aux premières négociations.

Pour faire preuve de bonne foi, il a accepté la garantie de la sécurité des propriétaires de chalets que lui a offerte Bruce Elijah. Il connaissait déjà Bruce Elijah, mais de réputation seulement, comme ayant été l'un des négociateurs lors de la crise d'Oka. Bruce Elijah, lui, a senti qu'il avait le respect des chefs de la

Police provinciale quant à son rôle de maintien de la paix et il était déterminé à faire en sorte que plus aucune partie ne subisse de violence ni de préjudice. La Police provinciale de l’Ontario a accepté que les agents autochtones de la Première nation Kettle and Stony Point patrouillent le secteur conjointement avec elle. Elle a également accepté de réduire sa visibilité, ce qu’elle a fait en ayant recours à des policiers normaux en uniforme bleu plutôt qu’aux équipes d’intervention en cas d’urgence portant leur matériel tactique, ainsi qu’en continuant de reculer ses postes de contrôle, permettant ainsi aux occupants de regagner un peu de calme et un sentiment de sécurité. La Police provinciale a également accepté de patrouiller la partie ouest de la plage Ipperwash et la zone entourant le parc et le camp militaire conjointement avec des agents des Premières nations. Elle a accepté d’obtenir une copie de l’injonction prévue pour les chefs des Premières Nations et a accepté de vérifier l’état des prisonniers à l’hôpital de Strathroy. La Police provinciale a accepté d’appeler l’inspecteur Bob Goodall au sujet de la façon dont on avait traité Nick Cottrelle à l’hôpital de Strathroy, car les chefs avaient reçu des plaintes de sa mère quant à l’interrogatoire de son fils par la police en son absence (et en l’absence d’un avocat). La rencontre s’est conclue sur l’accord d’une rencontre le lendemain à 16 h pour poursuivre les négociations et le dialogue.

À ce moment-là, le surintendant en chef Coles a assumé un rôle direct dans le processus de négociation. Il a décidé de tenir le commandement des opérations sur le lieu de l’incident à l’écart du processus de négociation, ce qui a marqué un changement dans la stratégie de négociation policière comparativement à celle adoptée plus tôt par l’inspecteur Carson. Après la rencontre, il a breffé le nouveau commandant des opérations sur le lieu de l’incident, l’inspecteur Gordon. Il a ensuite quitté son service à 3 h 30.

Le chef national Ovide Mercredi a lui aussi vu la rencontre comme étant un pas dans la bonne direction vers une diminution des tensions. Il s’est souvenu que la rencontre avait commencé par une cérémonie de purification. Les chefs des Premières Nations ont clairement fait comprendre que la présence de la Police provinciale n’était pas la bienvenue au cœur de la collectivité autochtone et que, dans la mesure du possible, on devrait réduire sa présence. On a chargé le chef régional Peters de s’adresser, avec Bruce Elijah et Bob Antone, aux propriétaires de chalets pour calmer leurs inquiétudes quant à leur sécurité. Ils allaient aussi établir une présence policière des Premières nations dans le secteur.

Contrairement aux autres personnes qui ont témoigné au sujet de cette rencontre, le chef régional Gordon Peters a perçu cette rencontre de façon plutôt négative. Il n’était pas d’avis que bien des progrès avaient été faits. Il a également perçu la partie cérémonielle de la rencontre, présentée sous forme de « cercle

de discussion », comme étant un stratagème manipulateur de la part de la Police provinciale, qui avait amené avec elle un agent autochtone de la Police provinciale avec un calumet de paix sacré. Pour lui, l'aspect cérémoniel de cette rencontre était une façon de faire en sorte que les participants autochtones se tiennent tranquilles et il a avancé que les participants autochtones ne connaissaient pas, a priori, l'intention de la Police provinciale de mener la session sous forme de cercle de discussion.

Quel que soit le point de vue de Gordon Peters, cette rencontre a bel et bien atteint un objectif très important. Elle a été la première session entre les chefs de la Police provinciale de l'Ontario et ceux des Premières Nations à la suite du décès par balle de Dudley George, au cours de laquelle un dialogue a été entamé et poursuivi. Elle a aussi marqué le début d'un rapprochement visant à combler l'absence de communication entre la Police provinciale et les occupants qui avaient persisté jusqu'alors.